 **Direction générale du Trésor**

**Le griot agri agro**

**Afrique de l’Ouest (hors Nigéria et Ghana)**

Une publication du SER d’Abidjan

**Mars 2025**

**Sommaire**

**Région**

* Pêche - Sommet de la CEDEAO sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).
* Liberté économique – Classement mitigé des pays de l’Afrique de l’Ouest dans « Index of Economic Freedom 2025 ».

**Côte d’Ivoire**

* **Importations et échanges agricoles et agroalimentaires 2024 – Panorama général et focus sur quatre filières (Céréales, Lait et produits laitiers, Viandes et produits carnés, Vins et spiritueux).**
* **Cacao – La Côte d’ivoire est actuellement le plus gros transformateur de cacao au monde devant les Pays-Bas.**
* Cacao - Réduction des contrats à terme.
* Cacao - Les géants du négoce de cacao n’ont pas reçu les compensations financières du Conseil café-cacao (CCC) au titre de la précédente campagne.
* Cacao - Lancement de la Plateforme nationale de coordination des initiatives d'agroforesterie dans la filière café-cacao.
* **Cacao - Lancement du projet de renforcement des capacités des coopératives agricoles (CACAO-ECO).**
* Anacarde - 400 000 producteurs, 1 150 000 tonnes de production en 2025.
* **Anacarde – Démarrage de la construction d’une usine de transformation.**
* Noix de coco - Relance de la filière.
* Hévéa – Le recyclage du bois pourrait garantir des revenus additionnels aux producteurs.
* **Biomasse – Construction d’une centrale électrique à biomasse.**
* **Riz - Labellisation du Riz Danané par le système des indications géographiques (IG).**
* Soja et maïs - Projet de formation pour la production et la transformation.
* Culture vivrière – Bilan à mi-parcours du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V).
* Cultures vivrière – Promotion du Projet de renforcement des moyens de subsistance des petits exploitants et des femmes dans la région du N’Zi (PREMOPEF).
* Banane plantain - Colloque international sur la valorisation de la banane plantain.
* Champignon – Inauguration d’une unité de production de champignons comestibles à partir de cortex de cacao.
* Filières d’élevage – Le ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH) met en lumière ses filières d’élevage à l’occasion du Salon international de l’agriculture (SIA) à Paris.
* Pêche - Le ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH) met en lumière l’économie bleue à l’occasion du Salon international de l’agriculture (SIA) à Paris.
* Forêts – Deux projets de réhabilitation de forêts classés lancés par le ministre ivoirien des eaux et forêts, M. Laurent Tchagba.
* Startup - Une startup française recherche son premier franchisé pour participer à la transformation du paysage agricole urbain ivoirien.

**Sénégal**

* **Importations et échanges agricoles et agroalimentaires 2024 – Panorama général et focus sur quatre filières (Céréales, Lait et produits laitiers, Viandes et produits carnés, Produits d’épicerie).**
* **Politique agricole – Le problème de l’agriculture sénégalaise n’est pas un problème d’argent pour le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne.**
* Sécurité alimentaire - Lancement officiel du projet Sécurité alimentaire et résilience des systèmes alimentaires au Sénégal d’un montant de près de 10 Md de FCFA.
* Financements – Visite de la vice-présidente du Fonds international de développement agricole (FIDA).
* Riz – Baisse des prix.
* Arachide - Levée de l’interdiction d’exportation.
* Arachide – Très forte hausse de la collecte par la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (SONACOS).
* Génétique animale - Le ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage réceptionne 1 250 génisses gestantes.
* Aviculture – Hausse des prix du poulet.
* Tabac – Augmentation de 5% de la taxe spécifique appliquée aux tabacs et produits du tabac importés.
* Cultures vivrières – Projet visant à renforcer la production et la productivité des cultures vivrières.
* Tomates – Hausse des superficies de production.
* Intrants - L’Etat débourse 36,1 Md de FCFA pour payer les opérateurs de semences et d’engrais au titre de la campagne agricole … 2024.
* Intrants - Deux Sénégalais obtiennent un agrément pour la distribution d’un fertilisant naturel.
* **Stockage – Important programme de conservation des produits agricoles.**
* Distribution - Inauguration du marché de gros du vivrier de Daboré.
* Distribution – Projet de modernisation du marché de Notto Gouye Diama.
* **Evènement – En déplacement en France, le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne, est allé à la rencontre des entreprises françaises.**

**Bénin**

* Volaille – Le gouvernement veut mobiliser les acteurs locaux et internationaux pour développer la filière.
* Evènement - Un pavillon à l’Exposition universelle Osaka 2025 fera la promotion de l’industrie agroalimentaire béninoise.

**Burkina-Faso**

* Produits laitiers – Lancement de Faso Kosam, société d’État dédiée à la transformation et à la commercialisation du lait local.
* Equipements – 13 Md de FCFA de matériels hydro-agricoles.

**Cap Vert**

* Pêche – Débat au Parlement sur l’accord de pêche avec l’Union européenne.

**Gambie**

* Sécurité alimentaire - Suspension de la hausse du prix du pain.
* Farine – Le gouvernement dément tout embargo sur les importations de farine.

**Libéria**

* Agriculture et agroalimentaire – Note sur le secteur.
* Riz – Unité de transformation en chantier.
* Projet de transformation de l’agriculture paysanne et de revitalisation de l’agro-industrie (STAR-P).

**Mali**

* Coton - Rapport accablant sur la gestion financière de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT).
* Elevage – 17ème édition de la vente promotionnelle de bovins.
* Forêt – Ambition de structurer une filière.
* Industrie agroalimentaire – Projet d’une unité de production de pâtes à capitaux russes.

**Sierra Léone**

* Coopération bilatérale – L’Egypte et la Sierra Léone veulent renforcer leur coopération agricole.

**Togo**

* **Politique agricole - Nouveau cadre stratégique pour transformer durablement le secteur agricole.**
* Agriculture et agroalimentaire – Note sur le secteur du Service économique de l’Ambassade de France à Lomé.
* Anacarde – Deuxième édition de la Journée nationale de l’anacarde (JNAT).
* Karité - Suspension temporaire des exportations de noix et d’amandes de karité.
* Filière avicole – Trois foyers de grippe aviaire confirmés.
* Financements - Micro-entrepreneurs, agriculteurs et jeunes, principaux bénéficiaires du Fonds national de la finance inclusive (FNFI).
* Financements - L’Institut de Conseil et d’Appui Technique (ICAT) a mobilisé plus d’1 Md de FCFA pour le financement agricole en 2024.
* Coopération bilatérale – Financement par la Corée du Sud de deux projets pour un montant global de 5,7 M d’EUR.
* Aide alimentaire - Le Japon offre 2275 tonnes de riz.

**Sources des articles :** <https://www.aip.ci>, <https://aps.sn>, <https://www.aib.media>, <https://agpguinee.com>, <https://atop.tg>, <https://fr.apanews.net>, <https://news.abidjan.net>, <https://www.7info.ci>, <https://connectionivoirienne.net>, <https://www.linfodrome.com>, <https://www.seneweb.com/news/Economie/>, <https://www.rfi.fr>, <https://www.koaci.com>, <https://www.jeuneafrique.com>, <https://yop.l-frii.com>, <https://www.moa.gov.lr/media/press-releases>, <https://agriculture.gouv.tg>, <https://www.governo.cv/>, <https://presidence.gov.gn/actualite/>

**Région**

**Pêche - Sommet de la CEDEAO sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).**

Initiée par le Département des Affaires politiques, Paix et Sécurité de la CEDEAO, cette réunion a rassemblé, du 18 au 21 mars à Abidjan, experts, ministères et partenaires internationaux pour élaborer un cadre régional de coopération pour lutter contre la pêche illicite. Selon un rapport cité par Africa Defense Forum en 2024, la pêche INN coûterait à l’Afrique de l’Ouest entre 2,3 et 9,4 Md d’USD annuels. Ces pertes privent les États de revenus et concurrencent déloyalement des pêcheurs artisanaux. En cause, des navires étrangers pratiquent le chalutage illégal, souvent soutenus par des réseaux corruptifs locaux et 20% des poissons pêchés illégalement dans le monde proviennent des eaux des pays de CEDEAO. Avec 50% des apports en protéines animales dépendant du poisson, la pêche INN aggrave la crise alimentaire régionale. Le secteur de la pêche emploie directement aussi plus de 300 000 personnes.

En ouverture, le ministre ivoirien des Ressources animales et halieutiques, M. Sidi Tiémoko Touré, a souligné l’urgence d’agir ensemble car la pêche INN détruit les économies et l’environnement des pays de la CEDEAO. Pour adopter une feuille de route régionale avant fin 2025, les pays doivent harmoniser leurs lois. La Côte d’Ivoire a en effet déjà adopté un code maritime strict et formé ses agents via des simulations en mer mais sans coopération transfrontalière, les efforts de chaque pays resteront vains. Parmi les solutions débattues, il y a la question de la surveillance renforcée via drones et satellites pour traquer les navires pirates, l’harmonisation des sanctions contre les contrevenants, aujourd’hui variables d’un pays à l’autre et la création de patrouilles communes garde-côtes, inspirées de l’opération « Akwaba » menée en 2024 entre la Côte d’Ivoire et la France. Les participants se sont également penchés sur les risques sanitaires liés à la pêche INN, souvent associée à des pratiques non hygiéniques et à la contamination des stocks. La CEDEAO mise aussi sur des centres régionaux comme celui de Cotonou pour mutualiser les données.

**Liberté économique – Classement mitigé des pays de l’Afrique de l’Ouest dans « Index of Economic Freedom 2025 ».**

L’« Index of Economic Freedom 2025 » paru le 4 mars évalue 176 pays à l’aune de 12 indicateurs regroupés en quatre grandes catégories : l’Etat de droit (le droit de propriété, l’intégrité du gouvernement, l’efficacité judiciaire), la prépondérance du gouvernement (les dépenses publiques, la pression fiscale, la santé fiscale), l’efficacité réglementaire (la liberté des affaires, la liberté de travail, la liberté monétaire) et l’ouverture des marchés (la liberté commerciale, la liberté d’investissement, la liberté financière). La moyenne des notes obtenues dans ces catégories permet d’obtenir un score global de « liberté économique ». Pour l’édition 2025 les données collectées couvrent la période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024. Sur la base des scores obtenus (de 0 à 100), les pays sont classés en cinq catégories en fonction du niveau de liberté économique. Les pays ayant enregistré les scores les plus élevés (entre 80 et 100) sont considérés comme économiquement « libres ». Suivent de façon décroissante, les économies « globalement libres » (de 70 à 79,9 points), puis celles « modérément libres » (de 60 à 69,9 points). Viennent ensuite les pays « pratiquement pas libres » sur le plan économique (de 50 à 59,9 points), et enfin les pays dits « répressifs » en la matière (ayant des scores inférieurs à 50 points). Avec un score de 75 points et le 15ème rang mondial, l’île Maurice est le pays d’Afrique le mieux placé et est suivi à l’échelle continentale par le Botswana (23ème rang mondial), **le Cap Vert** (68,7 points, 40ème), 1er pays d’Afrique de l’Ouest, les Seychelles (52ème), Sao Tomé-et-Principe (85ème), le Maroc (86ème), la Tanzanie (92ème), la Namibie (94ème), **le Bénin** (58,5 points, 96ème). La **Côte d’Ivoire** (57,8 points, 101ème rang mondial) ferme le Top 10 africain. Pour les autres pays d’Afrique de l’Ouest on retrouve le Sénégal (56,4 points, 108ème), le Ghana (56,0 points, 112ème), la Mauritanie (54,9 points, 119ème), la Guinée (54,5 points, 123ème), le Nigéria (53,4 points, 127ème), le Mali (52,6 points, 129ème), le Togo (52,3 points, 132ème), le Niger (51,5 points 137ème), le Burkina-Faso (51,0 points, 141ème), le Libéria (48,5 points, 154ème), la Sierra Léone (48,0 points, 157ème) et la Guinée-Bissau (43,3 points, 167ème).

**Côte d’Ivoire**

**Importations et échanges agricoles et agroalimentaires 2024 – Panorama général** **et focus sur quatre filières (Céréales, Lait et produits laitiers, Viandes et produits carnés, Vins et spiritueux).**

L’excédent de la balance agricole et agroalimentaire de la Côte d’Ivoire progresse fortement depuis deux ans grâce à une forte hausse des exportations de plus 16%. Le poste Céréales reste le principal poste déficitaire, les importations repartant à la hausse de +23%. Un panorama complet des échanges agricoles et agroalimentaires 2024 avec des focus sur quatre filières (Céréales, Lait et produits laitiers, Viandes et produits carnés, Vins et spiritueux) est disponible auprès du Conseiller aux affaires agricoles pour les pays d’Afrique de l’Ouest (hors Ghana et Nigéria).

**Cacao –** **La Côte d’ivoire est actuellement le plus gros transformateur de cacao au monde devant les Pays-Bas.**

C’est un rapport du département américain de l’agriculture (USDA) publié le 7 mars, qui souligne l’importance de la Côte d’ivoire, non seulement dans la production, mais également dans la transformation du cacao dans le monde. La transformation du cacao a pris de l’essor des cinq dernières années en Côte d’Ivoire, mais cette évolution n’a pas encore profité à l’industrie locale de la production de produits à base de chocolat. L’organisme américain souligne que 95% des dérivés du cacao (pâte, beurre et poudre de cacao) sont destinés à l’export. D’après l’USDA les produits finis chocolatés représentent seulement 3% des exportations totales de produits dérivés de cacao contre 97% pour les fèves de cacao broyées, le beurre de cacao, la poudre de cacao et la pâte de cacao.

**Cacao - Réduction des contrats à terme.**

La Côte d’Ivoire a pris la décision de limiter ses ventes contractuelles de cacao à 1,3 million de tonnes et donc de diminuer le volume de cacao vendu par anticipation. Alors que pour la campagne 2023-2044, la Côte d’Ivoire avait fait face à une baisse de sa production et que les cours avaient flambé, la saison 2024-2025 ne semble pas marquée par une nette progression de la production. Ainsi, selon des analystes du secteur, la prévision de récolte ivoirienne pour cette saison atteindrait 1,80 M de tonnes contre 1,76 M. Les difficultés ivoiriennes s’inscrivent dans une tendance de baisse mondiale de la production, le volume global ayant enregistré une diminution entre la campagne 2020-2021 (5,2 millions de tonnes) et la campagne 2023-2024 (4,2 millions de tonnes), selon les chiffres de l’Organisation internationale du Cacao (ICCO, pour International Cocoa Organization).

**Cacao - Les géants du négoce de cacao n’ont pas reçu les compensations financières du Conseil café-cacao (CCC) au titre de la précédente campagne.**

Ces compensations leur sont dues au titre de l'écart sur leurs achats de fèves entre le tarif contractuel anticipé et le prix fixé a posteriori par le CCC, qui se chiffre en moyenne entre 200 à 600 F CFA du kilogramme (entre 30 et 90 centimes d'EUR). Depuis la saison 2023-2024, qui s'est achevée le 30 septembre 2024, les grands exportateurs n'ont rien reçu et tentent pour l'instant d'obtenir gain de cause individuellement auprès du CCC. La campagne principale de la récolte 2024-2025 prendra fin officiellement le 31 mars, mais plusieurs multinationales du secteur ont d'ores et déjà arrêté l'achat de fèves, tandis que la contrebande vers les pays voisins s’amplifie, avec des volumes d'exportation illégale estimés à environ 100 000 tonnes.

**Cacao - Les défis de la traçabilité du cacao en Côte d’Ivoire.**

M. Marc Buchmann, chef de la coopération de l’Union européenne en Côte d’Ivoire, a salué le 18 mars les efforts du gouvernement ivoirien en matière de cacao durable. L’Union européenne accompagne la Côte d’Ivoire dans un programme de durabilité afin que le pays fasse face aux exigences de traçabilité du marché international. Depuis janvier 2021, la Côte d’Ivoire et l’Union européenne travaillent sur le Programme cacao durable (SCP) afin que le pays réponde à la réglementation européenne, qui vise à interdire sur le marché européen les produits issus de la déforestation. Selon M. Buchmann, les avancées sont nombreuses et la Côte d’Ivoire est sur la bonne voie. La tenue, à Bruxelles, les 27 et 28 février dernier, de la 7ème réunion du Comité conjoint de l’Accord de partenariat économique entre l’Union européenne et la Côte d’Ivoire, a servi de cadre pour réaffirmer l’importance de cette question stratégique et entrevoir les moyens pour renforcer davantage le partenariat. L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) appuie également l’Etat ivoirien dans la mise en œuvre du Programme cacao durable. Son représentant, M. Joseph Nyemah, a souligné que la filière est confrontée à de nombreux défis, parmi lesquels la volatilité des cours mondiaux et les effets du changement climatique. Pour le représentant du directeur de cabinet adjoint du Premier ministre ivoirien, M. Hervé Aka N’Zai, il est primordial d’éviter que ces réglementations ne deviennent des obstacles à la croissance des économies, mais soient plutôt des catalyseurs de progrès. M. Aka a donné des résultats illustratifs des avancées de la Stratégie nationale du cacao durable, notamment mise en place du différentiel de revenu décent de 400 USD la tonne, le recensement de plus d’un million de producteurs et de leurs vergers, la distribution des cartes de producteurs et le déploiement de la Norme ARS 1000.

**Cacao - Lancement de la Plateforme nationale de coordination des initiatives d'agroforesterie dans la filière café-cacao.**

L’agroforesterie apparait comme une solution écologique pour reconstituer l’habitat naturel du cacao, a assuré le 13 mars, le représentant résident adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Gaël Olivier, à l’occasion du lancement de la plateforme nationale de coordination des initiatives d’agroforesterie dans la filière café-cacao. Cette plateforme doit permettre de renforcer la gouvernance en matière d’agroforesterie afin d’aligner les différentes interventions au bénéfice de la filière et de tous les acteurs de la chaine de valeur. Le représentant résident du PNUD a rappelé qu’en tant que premier producteur mondiale de cacao, la Côte d’Ivoire approvisionne le marché mondial à hauteur de 40%, le cacao représentant la principale source de devises du pays. Toutefois cette performance exceptionnelle réalisée depuis quelques années est menacée par les effets du changement climatique, le vieillissement des parcelles, et l’appauvrissement des terres. Le PNUD, aux côtés de ses partenaires, s’engage à renforcer les actions en faveur d’une cacao culture durable en Côte d’Ivoire.

**Cacao - Lancement du projet de renforcement des capacités des coopératives agricoles (CACAO-ECO).**

Le projet de renforcement des capacités des coopératives agricoles sur la promotion et le développement de pratiques agroécologiques dans la cacaoculture en Côte d’Ivoire (CACAO-ECO) a été lancé le 19 mars au cours d'un atelier. Porté par INADES-Formation et financé l’Agence française de développement (AFD), le programme ambitieux vise à renforcer les capacités des coopératives agricoles pour promouvoir des pratiques agroécologiques dans la cacaoculture ivoirienne. Le secteur fait face à de nombreux défis notamment, la déforestation, la baisse de productivité, le changement climatique, le vieillissement des plantations et l'utilisation excessive de pesticides chimiques. Dans ce contexte, CACAO-ECO propose une alternative durable en promouvant l’agroécologie. Selon les organisateurs, il ambitionne de rendre la cacaoculture plus résiliente aux changements climatiques, plus rémunératrice pour les producteurs et plus respectueuse de l’environnement grâce à l’utilisation d’intrants biologiques et de techniques agroécologiques. Selon M. Konan Kouamé, coordonnateur du projet à INADES-Formation, CACAO-ECO sera mis en œuvre principalement dans trois régions et concernera dix coopératives agricoles et bénéficiera directement à 750 producteurs. L’un des volets majeurs du projet est la construction de sites de fabrication d’intrants biologiques, permettant aux agriculteurs de se libérer progressivement des produits chimiques.

Présent à l’atelier de lancement, le directeur des ressources humaines et de la formation au ministère de l'agriculture et du développement rural, le Dr François Atta Kouamé a affirmé que l’agroécologie est une solution incontournable pour la durabilité de la cacaoculture. Le projet CACAOECO vise à promouvoir des pratiques incluant la diversification des cultures, la gestion intégrée de la fertilité des sols, l’utilisation d’engrais biologiques, la lutte biologique contre les ravageurs et la préservation de la biodiversité. Le gouvernement ivoirien a inscrit la transformation durable de l’agriculture au cœur de ses priorités. En ce sens, il soutient activement les initiatives de reforestation et d’agroforesterie, notamment le programme de contribution à la reforestation lancé en 2019 et la stratégie nationale de plantation de 100 millions d’arbres d’ici 2035. Le Conseil du Café-Cacao, dans cette dynamique, a déjà identifié 2 500 coopératives et 1,1 million de producteurs pour la mise en œuvre de la politique du « cacao ami de la forêt ».

**Anacarde - 400 000 producteurs, 1 150 000 tonnes de production en 2025.**

La Côte d’Ivoire conforte sa place de 1er producteur mondial de noix de cajou ou anacarde, culture introduite en Côte d'ivoire dans les années 1950 comme plante forestière pour freiner l'avancée du désert. Ce n'est qu'à partir de 1960 que la création des premières plantations s'est faite, dans le nord du pays puis s’est imposé comme une culture phare du Grand Nord Ivoirien, représentant aujourd’hui une rente essentielle pour des milliers de producteurs. Contrairement au café-cacao, l’anacarde a longtemps été marginalisée avant les réformes de 2013 qui ont permis de structurer la filière, d’améliorer la productivité et de positionner la noix de cajou ivoirienne sur les marchés internationaux. Depuis 2013, la filière a progressé sur trois axes clés : la production, la transformation et la structuration. La productivité a augmenté dans les vergers réhabilités et ayant adoptés de bonnes pratiques agricoles. Le rendement moyen est passé de 300 kg à près de 600 kg par hectare. Toutefois, beaucoup de plantations sont vieillissantes ou peu productives. Il s’agit de les moderniser en introduisant des plants améliorés, en promouvant les cultures intercalaires (comme le maïs ou le sorgho) et en formant les producteurs aux techniques d’entretien. L’objectif est d’optimiser l’espace existant plutôt que d’étendre les superficies, ce qui évite la déforestation et contribue au couvert végétal dans les zones savanicoles. L’anacardier est résilient, mais les sécheresses prolongées affectent les rendements. Un travail est fait avec l’Institut national de recherche agricole (CNRA) pour développer des variétés tolérantes à la sécheresse. L’interprofession, présidée par M. Soro Beh, regroupe plus de 400 000 producteurs organisés en coopératives, réparties dans 19 régions. Conformément à l’ordonnance régissant l’Interprofession, elle inclut aussi les exportateurs, les acheteurs et les transformateurs. Côté transformation, le pays vise 50% des récoltes transformées localement d’ici 2030, contre 10% il y a dix ans. Aujourd’hui, une trentaine d’usines opèrent dans le pays, contre une poignée en 2015. Cependant, la plupart se limitent à la première transformation (décorticage). Or, la vraie valeur ajoutée réside dans la deuxième transformation : produits emballés, huiles, cosmétiques. Pour y parvenir, les coopératives sont encouragées à investir dans des unités modernes, avec l’appui de partenaires comme la Banque Mondiale.

**Anacarde – Démarrage de la construction d’une usine de transformation.**

La construction d’une usine de transformation de noix de cajou a été lancée le 8 mars dans la commune de Katiola, indique la mairie dans un communiqué. La nouvelle usine, Kiklan Agro, pourrait produire 15 000 tonnes par an de produits dérivés de la noix de cajou pour le marché intérieur et l’exportation. Pour son approvisionnement en matière première, elle compte notamment sur les producteurs locaux de la commune et des régions environnantes du district de la vallée du Bandama, qui représente l’une des principales zones de production d’anacarde du pays.

Cette nouvelle usine, dont le coût total de réalisation n’a pas encore été dévoilé, est le dernier projet industriel en date annoncé dans la filière cajou en Côte d’Ivoire, qui pourrait contribuer à accroître la capacité de transformation au niveau local. Cette dynamique du secteur est portée par un intérêt croissant des investisseurs locaux comme étrangers. Le Conseil du Coton et de l’Anacarde est ainsi parvenu à conclure des accords d’engagement avec trois entreprises étrangères pour investir un total de 28 M d’USD dans des projets de transformation de la matière première au cours du Forum d’investissement dans la filière anacarde en septembre dernier à Abidjan. Le régulateur a également conclu en novembre dernier accord avec la société Rosyson du groupe émirati Pajson Global qui veut injecter 24 millions d’USD dans la construction d’une usine prévue pour transformer 60 000 tonnes de noix de cajou par an. Ces différents projets s’alignent sur les ambitions du gouvernement qui souhaite parvenir à transformer localement 50% de la production nationale de noix de cajou d’ici à 2030. Pour l’heure, les industriels ivoiriens tablent sur une hausse de 16,3% du volume de transformation à 400 000 tonnes en 2025, ce qui représenterait 34,7% de la production totale escomptée cette année (1,15 M de tonnes), un volume qui devrait augmenter au cours des prochaines années avec l’entrée en service des nouveaux projets.

**Noix de coco - Relance de la filière.**

Face aux défis rencontrés ces dernières années, le directeur des cultures pérennes et d'exportation au ministère d’Etat, ministère de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Coulibaly Ali Pefougonan se montre optimiste quant à l’avenir du secteur et a annoncé le 15 mars que le gouvernement va mettre en œuvre les moyens administratifs et moyens financiers pour assurer la relance de la filière et repositionner la Côte d’Ivoire parmi les principaux pays producteurs et transformateurs de noix de coco. Le gouvernement ivoirien a adopté le 12 février une ordonnance intégrant la filière coco sous la régulation du Conseil Hévéa-Palmier à huile pour assurer cette relance. À l’occasion de sa visite à la station Marc Delorme du Centre national de recherche agronomique (CNRA), M. Coulibaly a lancé un appel à l’unité et à la mobilisation de tous les acteurs de la filière coco notamment aux producteurs, aux transformateurs, aux exportateurs et aux chercheurs, pour travailler à la réalisation de cet objectif ambitieux. Créé en 1949, par l’Institut de recherche pour les huiles et oléagineux (IRHO), l’activité principale de la station est la recherche sur le cocotier. Cette station, dirigée actuellement par Dr Hala N’Klo, s’est rapidement imposée comme un élément moteur essentiel du développement du cocotier en Côte d’Ivoire. Elle abrite la collection internationale de cocotier pour l’Afrique et l’Océan Indien qui est classée patrimoine international.

**Hévéa – Le recyclage du bois pourrait garantir des revenus additionnels aux producteurs.**

L'hévéa, l'arbre produisant le latex, qui est ensuite transformé en caoutchouc, est planté en Côte d’Ivoire principalement pour cette matière. L'hévéa se cultive sur un cycle de 25 à 40 ans, les arbres sont ensuite abattus puis de nouvelles plantes sont mises en terre pour un nouveau cycle. Les plantations arrivées en fin de vie n’étaient pas assez valorisées jusqu’à ces dernières années, alors que les planteurs peinent parfois à supporter les charges des changements de cycle. L’Apromac, l’association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d’Ivoire a lancé en 2020 un programme de valorisation du bois d’hévéa, donnant un second souffle à l’hévéaculture dans le pays. Avant, une fois l’exploitation finie, le bois était coupé sans être recyclé, les racines pourrissaient créant des maladies et il était difficile de replanter. Les résultats d’une étude intitulée « valorisation du bois d’hévéa en bois d’œuvre et en bois d’énergie » publiée l’année dernière montre que le bois d’hévéa peut être réutilisé et devenir une autre source de revenus pour les planteurs et alimenter des filières comme le mobilier, en passant par l’énergie et d’autres objets du quotidien (palettes, manches à balai, etc.). Cependant actuellement, tous les agriculteurs ne peuvent pas en tirer des revenus car le secteur manque de financement. Selon M. Alexis Kadjo, vice-président de l’ANAPHA-CI, l’association nationale des planteurs d’hévéa et affiliés de Côte d’Ivoire, une seule entreprise détient le monopole du marché du recyclage du bois d’hévéa. Des superficies importantes de plantations en fin de vie économique attendent donc d’être recyclées. En plus de cela, les plantations doivent respecter certaines conditions pour que le bois recyclé puisse être valorisé, notamment la dimension des arbres, la distance entre chaque arbre et la méthode de la saignée pour éviter des bosses sur les arbres.

**Biomasse – Construction d’une centrale électrique à biomasse.**

Dans la région d’Aboisso sera mise en service cette année, une centrale électrique à biomasse d’une puissance de 46 MW. L’électricité sera produite à partir de résidus de palmiers à huile. C’est en 2011 que le projet a été évoqué. Porté par BIOVEA-Energie, un consortium de trois entreprises, EDF-électricité de France (40% du capital), BIOKALA filiale de SIFCA de l’homme d’affaires M. Jean Louis Billon (24%), et MERIDIAN une société d’investissements (36%). C’est en 2014, trois années plus tard, que le projet est officiellement présenté à l’Etat ivoirien, et que les discussions débutent entre le consortium et l’Etat ivoirien via les quatre ministères concernés par le projet, à savoir les ministères de l’énergie et du pétrole, de l’agriculture, de l’environnement, et des finances, le tout sous la supervision de la primature. Il n’existait pas de cadre réglementaire et juridique, encore moins tarifaire pour une telle industrie qu’il a fallu créer. Les discussions vont prendre cinq ans (2015-2019).

Une première étape est franchie en novembre 2017, lorsque l’Etat ivoirien et le BIOVEA-ENERGIE (le consortium des trois entreprises) signent un accord sur le prix de vente de l’électricité qui sera produite. Elle sera vendue au prix de 62 FCFA le KWh. La production d’électricité a été libéralisée en Côte d’Ivoire, mais pas la distribution et la vente, toujours sous monopole de la CIE. Ainsi l’électricité produite est d’abord vendue à la CIE, puis celle-ci la vend au consommateur. Après cet accord sur le prix, est intervenue en décembre 2019 la signature de la convention de concession entre l’Etat et BIOVEA-ENERGIE, accord final pour le projet devant permettre de débuter la construction de la centrale. La centrale BIOVEA est un investissement BOOT (build-own-operate-transfer) du même type que la centrale d’Azito. Le consortium BIOVEA-ENERGIE finance, construit, gère l’infrastructure pendant la durée de la concession (25 ans), puis la rétrocède à l’Etat au terme de celle-ci. D’un cout de 237 M d’euros soit un peu plus de 155 Md de FCFA, la centrale va fournir de l’électricité à 1,7 millions de personnes. Initialement prévu en 2020, le projet a encore pris du retard avant que la mise en service cette année soit confirmée.

La production d’électricité à partir de la biomasse (résidus végétaux ou animaux) n’est pas une technologie nouvelle en Afrique sub-saharienne où des centrales de petites tailles produisent pour une usine, une ferme, ou une zone résidentielle en circuit fermé. Mais la centrale d’Ayebo sera la première installation de cette taille sur le continent à produire pour alimenter le réseau national. 12 000 petits planteurs seront concernés, ils percevront globalement 20 Md de CFA chaque année pour leurs résidus. D’autre part, du fait de leur forte teneur en potassium, les cendres issues de la combustion des résidus seront un engrais naturel qui sera fourni aux planteurs. Ainsi une économie circulaire va se mettre en place, car rien ne sera jeté du palmier à huile. 24 projets de production d’électricité à partir de la biomasse sont en phase d’études présentement, dont la centrale à Divo d’une puissance de 73,6 MW qui utilisera des résidus de cacao, et celle de Ferké (ou Kong) d’une puissance de 25 MW qui utilisera des tiges de coton. Ce sont les deux projets les plus avancés. La centrale d’Ayebo est importante pour la filière du palmier à huile, mais aussi pour le futur sous-secteur de production d’électricité à partir de la biomasse, dont la Côte d’Ivoire se veut pionnière. Il est certain que la réussite commerciale de la centrale d’Ayebo pourrait accélérer tous les projets qui sont en attente et dont la puissance cumulée est d’environ 1540 MW.

**Riz - Labellisation du Riz Danané par le système des indications géographiques (IG).**

L’Université de Man a accueilli le 1er mars, la cérémonie de lancement officiel du projet de labellisation du Riz Danané par le système des indications géographiques (IG). L’événement s’est déroulé sous le patronage du ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, sous le parrainage du ministre du commerce et de l’industrie, le Dr. Souleymane Diarrassouba et sous la présidence du ministre-conseiller à la Présidence de la République et Président du Conseil Régional du Tonkpi, le Dr. Abdallah Albert Toikeusse Mabri. Il a rassemblé 500 rizicultrices et riziculteurs, ainsi que les élus et cadres de la région. Ce lancement est une étape dans la matérialisation de l’annonce faite le 16 décembre 2024, par le ministre, relative au lancement du processus de labellisation au cours de l’année 2025 de quatre nouveaux produits : le Riz Danané, la Toile Artisanale de Korhogo, la Mangue Kent des Savanes et le Beurre de Karité. Le Dr. Abdallah Albert Toikeusse Mabri a exprimé le souhait d'étendre ce modèle de labellisation à d'autres produits emblématiques de la région, notamment l’huile rouge. Le projet IG Riz Danané est financé par l’Agence française de développement (AFD) à travers la Facilité IG, gérée par le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Il est mis en œuvre par Grainotech avec l’appui technique de l’OIPI. L’enregistrement en Indication Géographique protégée du Riz Danané devra contribuer au renforcement de la position commerciale de ce produit et incidemment améliorer le niveau de vie des productrices et producteurs.

**Soja et maïs** **- Projet de formation pour la production et la transformation.**

La première phase du projet, dite phase pilote, concerne la formation de 400 femmes regroupées en coopératives dans les villages des sous-préfectures de Bocanda et de N’Zècrèzèssou sur des thématiques agro-forestières innovantes. Ce projet s’inscrit dans le cadre de la politique d’insertion sociale des femmes. Il est mené notamment le Fonds de développement pour la formation professionnelle (FDFP). Au terme dudit projet, ce sont plus de 1 000 femmes qui bénéficieront de cette formation.

**Culture vivrière – Bilan à mi-parcours du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V).**

Le PDC2V, démarré en octobre 2021 pour une durée de 6 ans, jusqu’en 2027, est presque à mi-parcours de sa mise en œuvre et son coordonnateur, M. Bernard Comoé, en a dressé un bilan et présenté les perspectives. Le projet a pour objectif de soutenir le développement de chaînes de valeurs vivrières inclusives, résilientes et compétitives. Ce projet est uniquement orienté sur les chaînes de valeurs du vivrier, en l’occurrence le manioc, les légumes ou horticulture, l’aquaculture, qui sont trois grandes filières par rapport à leur importance économique, ainsi qu’au nombre important d’acteurs qui se retrouvent dans ce domaine. Elles sont donc pourvoyeuses d’emplois. En général, ce sont des femmes qui mènent ces activités. D’autres filières, notamment le riz, peuvent s’ajouter au projet. C’est un projet qui a pour 1ère composante l’accompagnement des structures publiques ou parapubliques qui interviennent dans le développement du vivrier, depuis le niveau de la recherche, avec un appui au Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) qui met à disposition des technologies de production de semences ou des semences améliorées. Le deuxième niveau concerne l’accompagnement des producteurs, à travers l’ANADER, pour apporter du conseil agricole et assurer la mise en place de 30 centres de développement du vivrier dans la zone d’intervention du projet. Le troisième niveau, concerne la commercialisation, à travers l’Office de la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), pour donner aux producteurs des rudiments en termes de structuration des prix et de mise en contact avec toutes les structures qui permettent de formaliser la performance économique, à savoir l’Agence Côte d’Ivoire PME et le CEPICI. Il s’agit, par ailleurs, non seulement de la question de la structuration des acteurs à travers les coopératives, mais aussi de celle des laboratoires qui accompagnent la sécurité sanitaire.

Une autre composante de ce programme a trait à l’accès aux technologies par la mise à niveau des laboratoires de recherche, des structures d’accompagnement pour la question aquacole comme la production d’alevins de qualité, des infrastructures de commercialisation liées à la mise en place de marchés de gros. Dans ce programme, trois marchés de gros interconnectés sont envisagés à Ébimpé (Abidjan), Daloa et Abengourou. Un cadre réglementaire est développé pour faciliter les activités de ces entités, ainsi qu’une plateforme numérique E-Agri pour faciliter la commercialisation des produits des acteurs des chaînes de valeurs.

La dernière composante concerne la mobilisation des ressources pour le secteur privé, à travers des acteurs individuels ou des coopératives afin de leur permettre d’améliorer leurs facteurs de production en ayant accès à des financements. À travers cette composante, un accompagnement direct est apporté aux établissements financiers qui, par moment, ne disposent pas de compétences pour accompagner les acteurs. Des outils permettent d’apprécier le niveau de risque et de développer des produits spécifiques pour les acteurs. À propos de l’élément d’accompagnement de financement, deux volets ont été développé, d’une part, un volet fonds de garantie consistant à mettre en place un portefeuille à partir de la Société de Garantie des PME en Côte d’Ivoire pour accompagner les banques dans le financement des acteurs, à travers un montant de 2,5 Md de CFA. D’autre part le Mécanisme à Coût Partagé, une subvention de 41,7 Md de CFA pour permettre aux acteurs d’avoir accès à des financements classiques afin d’atteindre un certain niveau de maturité en améliorant leurs facteurs de production.

**Cultures vivrière – Promotion du Projet de renforcement des moyens de subsistance des petits exploitants et des femmes dans la région du N’Zi (PREMOPEF).**

Le PREMOPEF, financé conjointement par le Programme mondial pour l’agriculture et la sécurité alimentaire et la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 9,87 Md de FCFA, a fait l’objet d’une présentation le 12 mars. Le PREMOPEF trouve sa raison d’être dans la paupérisation de 59,1% de la population du N’Zi, contre 46,3% au plan national, et dans l’insécurité alimentaire et nutritionnelle qui touche 28% des habitants contre 10,8% au plan national. Outre la sensibilisation sur l’orpaillage illégal qui détruit une grande partie des terres, il a, entre autres, pour objectifs, la réhabilitation de huit mini-barrages, l’aménagement de 100 ha de périmètres maraichers dont 50% seront exploités par des femmes, la sécurisation foncière de 100 ha de périmètres maraichers, la couverture vaccinale de 50% de la volaille traditionnelle et la réhabilitation de 18 km de pistes. Prévu pour s’achever en décembre 2026, le PREMOPEF va toucher 60 000 personnes représentant 25% de la population de la région du N’Zi, dont 50% de femmes et 35% de jeunes.

**Banane plantain - Colloque international sur la valorisation de la banane plantain.**

L’Université Nangui Abrogoua (UNA) d’Abobo-Adjamé sera le théâtre, du 8 au 11 avril 2025, de la première édition du Colloque International des Sciences et Technologies des Aliments (CISTA). Cet événement mettra en lumière les chaînes de valeur de la banane plantain, un produit important pour l’économie et la sécurité alimentaire en Côte d’Ivoire. Lors d’une conférence de presse tenue le 21 mars en partenariat avec la Chambre de commerce et d’industrie de Côte d’Ivoire, le président du comité d’organisation, le Pr Amani Georges, a souligné l’importance de cette rencontre. L’objectif principal est de renforcer la visibilité de la filière et de promouvoir son développement à travers des solutions innovantes issues de la recherche scientifique. Sous le thème « Diagnostic de la chaîne de valeur du plantain et solutions innovantes issues de la recherche », le colloque réunira un large éventail d’acteurs : décideurs, chercheurs, producteurs et entreprises. Ensemble, ils exploreront des stratégies pour améliorer la production, la transformation et la commercialisation du plantain. Pendant ces quatre jours, l’événement proposera des panels et conférences animés par des experts, des expositions de produits et innovations, ainsi que des rencontres B to B visant à favoriser les collaborations entre les différents acteurs du secteur. Des visites de terrain permettront également d’appréhender les réalités de la filière. Les discussions s’articuleront autour de trois axes majeurs dont la production du plantain (optimisation des rendements et adoption de bonnes pratiques agricoles), la transformation, conservation et valorisation (exploration de nouvelles techniques pour maximiser l’utilisation du plantain) et enfin, la distribution et commercialisation (amélioration des circuits de vente et des débouchés à l’export). D’après l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), la production africaine de banane plantain atteint 30 M de tonnes par an. En Côte d’Ivoire, elle est passée de 2,083 M de tonnes en 2020 à 2,113 M de tonnes en 2023, soit une progression de 1,4 %. Cependant, 53,8 % de cette production est consommée localement, réduisant ainsi les perspectives d’industrialisation et d’exportation.

**Champignon – Inauguration d’une unité de production de champignons comestibles à partir de cortex de cacao.**

La champignonnière d’Akoikro inaugurée le 20 mars est mise en œuvre par la coopérative agricole Capressa dans le cadre du projet Centres d’Innovations Vertes (ProCIV) pour le secteur agroalimentaire en Côte d’Ivoire porté par la Coopération allemande (GIZ). Le projet de valorisation des sous-produits du cacao, mis en place pour soutenir l’autonomisation des jeunes et des femmes dans les communautés rurales, profite à 10 coopératives à travers le pays. Le chef de projet, M. Jeroen Roovers, a indiqué que le ProCIV est un projet qui renforce la résilience économique des producteurs et crée de nouvelles opportunités. Il vise également à promouvoir le développement durable et à améliorer les conditions de vie des communautés rurales. M. Roovers a rappelé que bien que le cacao soit une culture essentielle pour la Côte d’Ivoire et qu’il contribue significativement à l’économie, de nombreux producteurs vivent sous le seuil de pauvreté en raison de la fluctuation des prix internationaux et du manque de marchés locaux structurés. Avec les unités pilotes de transformation, le ProCIV introduit des technologies modernes et durables qui allègent la pénibilité du travail, permettent de diversifier les sources de revenus des producteurs et valorisent les sous-produits que sont les déchets et les petites fèves de cacao. En plus du cacao, le projet intègre également la transformation du manioc et de la banane plantain afin de diversifier les cultures et de créer de nouvelles chaînes de valeur. Le ProCIV est mis en œuvre par la GIZ et financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération et du Développement (BMZ). Son objectif principal est d’appuyer les innovations dans le secteur agroalimentaire pour améliorer durablement les revenus des petits producteurs, l’emploi et l’approvisionnement en denrées alimentaires dans les régions rurales ciblées. Sa mise en œuvre est placée sous la tutelle du ministère d’État, ministère de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières.

**Filières d’élevage – Le ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH) met en lumière ses filières d’élevage à l’occasion du Salon international de l’agriculture (SIA) à Paris.**

A l’occasion du SIA, le MIRAH a organisé une conférence sur le développement de l'élevage en Côte d’Ivoire. Les intervenants ont présenté les défis auxquels le pays est confronté, tels que l’accès aux financements, la formation des éleveurs et la nécessité d’adopter des pratiques d’élevage durables.

Le Dr Komissiri Dagnogo, Conseiller technique chargé des productions animales a présenté la politique de son ministère qui consacre 50% de ses financements à l’élevage avec pour objectif de combler le déficit de plus 700 Md de FCFA des produits issus de l’élevage. La filière porcine ivoirienne, a fait l’objet d’un focus spécifique par le Dr Ibrahima Kaba, Directeur de la SIVAC. Selon le Dr Kaba, la demande de viande porcine est en forte hausse, mais l’offre locale est loin de satisfaire cette demande. Le besoin du pays étant de 150 000 tonnes annuelles, la production locale quant à elle est seulement de 15 000 tonnes soit 10% des besoins en consommation du pays, soit un gap de 135 000 tonnes estimé à 120 Md de FCFA de chiffre d’affaires.

Deux autres filières d’élevage de niche ont été mise en avant avec les interventions de M. Brahima Sylla, fondateur de la ferme pédagogique TOUKEIBA spécialisé dans l’élevage d’escargot et Mme Antoinette Kouadio fondatrice de l’entreprise HOLLY HONEY spécialisée dans la production de miel BIO. Ils ont tous les deux présenté les opportunités qu’offrent les niches dans lesquelles ils ont respectivement investis.

**Pêche -** **Le ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH) met en lumière l’économie bleue à l’occasion du Salon international de l’agriculture (SIA) à Paris.**

A l’occasion du SIA, le MIRAH a organisé une conférence sur l'économie bleue, secteur jugé stratégiques pour l'essor économique de la Côte d'Ivoire. La conférence consacrée à l’économie bleue et ses défis, animée par le Dr N’Gandi, Conseiller Technique du Ministre, a attiré de nombreux professionnels du secteur aquatique et maritime. Avec plus de 500 kilomètres de côtes et une zone économique exclusive (ZEE) riche en ressources, la Côte d'Ivoire a un fort potentiel et la production annuelle représente une part significative de l'économie locale. La Côte d'Ivoire s’est engagée à renforcer ses capacités de surveillance et de gestion des ressources maritimes et à sensibiliser les acteurs locaux et les pêcheurs à garantir une exploitation durable de la ressource.

**Forêts – Deux projets de réhabilitation de forêts classés lancés par le ministre ivoirien des eaux et forêts, M. Laurent Tchagba.**

Un plan d’aménagement visant à restaurer la forêt classée de Monogaga, d’un coût de 31 Md de FCFA, a été validé le 13 mars. La forêt classée de Monogaga, d’une superficie de près de 40 000 hectares, a été créée en 1973. Cette forêt est dégradée par des activités anthropiques qui occupent 86 % de sa superficie cultivée et par des dizaines de campements abritant plus de 45.000 habitants. Elle a été transformée en agro-forêt en septembre 2024, favorisant la commercialisation du cacao issu de ces parcelles. La convention relative à sa restauration avec la fondation Roots Wild a été signée en février 2024. Le plan d’aménagement sera mis en œuvre sur une période de 10 ans, dans le cadre d’une convention entre l’État et la fondation Roots Wild, qui devra mobiliser 28 Md de FCFA pour ce projet. Il prévoit de compartimenter la forêt en différentes zones : une zone d’agroforesterie, une zone d’écotourisme, une zone d’agro-forêt permanente ou enclaves, une zone strictement protégée, et une zone d’agro-forêt temporaire. Les populations sont autorisées à demeurer dans la zone agro-forêt temporaire et à poursuivre l’exploitation de leurs plantations de cacaoyers, à condition de ne pas en créer de nouvelles. Toutefois, elles devront planter des arbres dans ces plantations et s’acquitter d’un loyer annuel de 30 000 FCFA par hectare de parcelle mise en valeur, à verser à l’État. Les zones agro-forêt permanentes, d’une superficie de 13 000 ha, sont destinées aux populations autochtones qui y ont bâti leurs villages depuis des décennies. Elles continueront d’y vivre et d’exploiter leurs parcelles tout en pratiquant l’agroforesterie. Ce projet permettra de reboiser 22 950 hectares dans la zone d’agro-forêt temporaire et, à terme, de restaurer 62% de cette forêt. Les investissements au profit des populations locales s’élèveront à 11 Md de FCFA et seront consacrés à la réalisation de diverses infrastructures de développement notamment dans les domaines de l’éducation, de la santé et de l’hydraulique.

La forêt classée d’Okromodou, sera également réhabilitée grâce à un plan d’aménagement de 42 Md de FCFA, validé le 14 mars. Créée en 1936 et érigée en agro-forêt en 2024, la forêt classée d’Okromodou, d’une superficie estimée à 96.443 ha, a atteint un niveau de dégradation supérieur à 70%, causé par les activités anthropiques telles que la création de plantations. Le plan d’aménagement résulte de diverses études qui ont permis d’analyser le milieu naturel, de réaliser des enquêtes socioéconomiques, de consulter les populations riveraines et de prendre en compte leurs doléances, notamment la création de cinq zones d’agroforesterie permanentes ou enclaves, couvrant une superficie totale de 20 000 hectares. Ces zones d’agroforesterie permanentes pourraient bénéficier d’infrastructures socioéconomiques telles que l’adduction d’eau potable, l’électrification, la construction de centres de santé et d’écoles.

Le ministre a souligné que ces projets et plans d’aménagement s’inscrivent dans la politique de préservation, de réhabilitation et d’extension des forêts adoptée par le gouvernement en mai 2018 qui vise à porter la couverture forestière à 20% du territoire, contre 8% aujourd’hui, et à 6 500 000 ha de forêts d’ici 2030 en impliquant le soutien de partenaires privés. La Côte d’Ivoire a perdu 90% de son couvert forestier ces dernière décennies.

**Startup - Une startup française recherche son premier franchisé pour participer à la transformation du paysage agricole urbain ivoirien.**

La startup française Edenly spécialisée dans les fermes urbaines connectées a lancé le 11 mars un appel à candidatures pour trouver, dans le cadre d’un partenariat, son premier franchisé pour assurer le développement d’une agriculture urbaine en Côte d’Ivoire. Ce partenariat doit offrir un modèle clé en main basé sur une expertise en agriculture urbaine et un accompagnement complet pour garantir la réussite du franchisé sur un marché en pleine croissance avec une forte demande en produits frais et locaux. La sélection finale est prévue du 26 au 28 mars 2025. La startup française développe des solutions d’agriculture urbaine intégrant des technologies pour optimiser la production. En misant sur l’innovation, la traçabilité et la proximité, elle ambitionne de démocratiser l’accès aux produits frais en milieu urbain, tout en offrant une alternative écologique aux circuits d’approvisionnement traditionnels. Déjà présente en Europe et en Afrique de l’Ouest, la startup a lancé en 10 mois, deux fermes urbaines en pleine production au Sénégal, avec une troisième en préparation. Grâce à cette dynamique, l’entreprise a ouvert 11 points de vente, distribué plus de 5 000 sachets de salades prêts à consommer.

**Sénégal**

**Importations et échanges agricoles et agroalimentaires 2024 – Panorama général** **et focus sur quatre filières (Céréales, Lait et produits laitiers, Viandes et produits carnés, Produits d’épicerie).**

Avec des exportations en baisse, le déficit se creuse de 14% sans toutefois retrouver son niveau record de 2022. Le poste Céréales reste le principal poste déficitaire, mais pour la deuxième année consécutive les importations baisses (-2% en 20024). Un panorama complet des échanges agricoles et agroalimentaires 2024 avec des focus sur quatre filières (Céréales, Lait et produits laitiers, Viandes et produits carnés, Produits d’épicerie) est disponible auprès du Conseiller aux affaires agricoles pour les pays d’Afrique de l’Ouest (hors Ghana et Nigéria).

**Politique agricole – Le problème de l’agriculture sénégalaise n’est pas un problème d’argent pour** **le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne.**

Le ministre a déclaré que l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) avait dépensé ces vingt dernières années chacun plus de 1 Md d’USD et la coopération belge (Enabel) 100 M d’EUR ces cinq dernières années. Il a signalé l’importance de ces financements dont l’utilisation à bon escient auraient produit de meilleurs résultats en soulignant qu’avec 2 Md d’USD et 100 M d’EUR, aurait pu créer plus de 428 coopératives agricoles communautaires, plus de 200 hectares, avec une maîtrise parfaite de l’eau, avec des pivots, avec des bassins de rétention, avec des gouttes à gouttes. Le ministre a assuré avoir l’intime conviction que le problème de l’agriculture sénégalaise n’était pas un problème d’argent.

**Sécurité alimentaire - Lancement officiel du projet Sécurité alimentaire et résilience des systèmes alimentaires au Sénégal d’un montant de près de 10 Md de FCFA.**

Financé par l’Union européenne pour une durée de 5 ans et mis en œuvre par Enabel, l’agence belge de développement, ce projet a pour objectif d’améliorer durablement la production alimentaire et de renforcer la résilience des systèmes agricoles au Sénégal. Un premier levier du projet concerne tout ce qui est facteur de production notamment la disponibilité des semences. Le deuxième levier concerne tout ce qui est production et productivité à travers l’appui agroécologique, la maîtrise des bonnes pratiques agricoles et la gestion durable des terres. Selon les termes de référence du projet, il est attendu une augmentation de la production et de la productivité des exploitations agricoles à travers une amélioration des services des organisations paysannes pour accompagner les producteurs. Au total, 48 000 producteurs seront formés et 750 organisations paysannes de base seront également renforcées. Il est attendu une augmentation des rendements agricoles d’au moins 15% pour 70% des producteurs formés. Le projet compte également faciliter l’accès au financement des acteurs du secteur agricole à travers la mise en place de 300 Associations villageoises d’épargne et de crédit (AVEC), ciblant 7 500 femmes, pour favoriser le développement de la micro-transformation en milieu rural. Il compte aussi octroyer des subventions adossées à des crédits pour 53 entreprises intervenant dans l’agroalimentaire, les semences et les engrais organiques. Concernant le soutien à l’investissement, dix grandes entreprises seront financées pour renforcer la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

**Financements – Visite de la vice-présidente du Fonds international de développement agricole (FIDA).**

La vice-présidente du FIDA, Mme Gérardine Mukeshimana, arrivée le 12 mars au Sénégal pour visiter les projets financés par son organisation a estimé qu’il restait beaucoup à faire, puisque les agriculteurs sont toujours confrontés aux difficultés d’accès à l’eau et aux aléas climatiques. Le FIDA est l’un des principaux partenaires de l’État du Sénégal depuis 1979, et a soutenu 22 projets et programmes agricoles dans le pays, dont le financement s’élève à 1,4 Md d’USD. Près de 900 000 ménages sénégalais ont bénéficié de ces projets et programmes. Le FIDA est en train d’exécuter cinq projets dans le pays, dont deux sont financés conjointement avec le Fonds vert pour le climat, un organe financier des Nations unies.

**Riz – Baisse des prix.**

Pour soulager la population face à l'inflation, le gouvernement a annoncé le 28 mars, une réduction du prix du riz. Les discussions au sein du Conseil national de la consommation ont abouti à une réduction de 60 FCFA du kilogramme, fixant désormais son prix de détail à 350 FCFA, contre 410 FCFA auparavant. Une première baisse de 40 FCFA avait déjà été appliquée en juin dernier. Le contexte mondial a facilité cette mesure puisque le prix du riz est à la baisse depuis le début de l'année. Les pluies abondantes en Asie ont stimulé la production et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a augmenté ce mois-ci son estimation de la production mondiale de riz de 3,6 M de tonnes. Ainsi, l'Inde a repris les exportations de riz brisé début mars, et ses concurrents asiatiques comme la Thaïlande ont baissé leurs prix pour rester compétitifs. Le ministre de l'industrie et du Commerce, M. Serigne Gueye Diop, s'était également rendu en Inde, d'où provient l'essentiel du riz consommé dans le pays, pour obtenir des conditions d'importation plus avantageuses, en supprimant notamment des intermédiaires. La mesure, qui s'inscrit dans la politique du gouvernement visant à réduire le coût de la vie des Sénégalais, sera officiellement entérinée par le président Bassirou Diomaye Faye le 3 avril, et un dispositif renforcé de surveillance et de contrôle sera mis en place.

**Arachide - Levée de l’interdiction d’exportation.**

Le ministère de l’Agriculture vient de procéder le 24 mars à la levée de l’interdiction d’exportation de l’arachide. La mesure de suspension avait été prise par le ministre M. Mabouba Diagne, le 29 octobre dernier, pour une meilleure organisation de la campagne agricole 2024-2025 et garantir l’alimentation de la SONACOS et des huileries du pays. Cette décision de levée de suspension est motivée par le bilan à mi-parcours marqué par un bon niveau de collecte des semences et des graines pour l’huilerie. La délivrance des certificats phytosanitaires en vue de l’exportation des graines d’arachide est autorisée durant la période allant du 25 mars au 25 juin 2025. Cependant, la délivrance de ces autorisations qui ne concernent pas les graines d’une valeur semencière, est assujettie à plusieurs conditions : La soumission aux procédures de contrôle et de vérification de la qualité par la direction de la protection des végétaux ; le respect du prix plancher ; la production de justificatif pour chaque opération et le respect des obligations financières liées au rapatriement de devises et à la règlementation des changes.

**Arachide – Très forte hausse de la collecte par la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (SONACOS).**

La SONACOS a collecté 53 293 tonnes de graines d’arachide au cours de la campagne de commercialisation en cours, contre 7 832 tonnes l’année dernière en fin de campagne, une quantité presque sept fois plus importante que celle de l’année dernière, a déclaré le 24 mars son directeur, M. Babacar Fall. Selon le directeur, l’objectif fixé cette année à la SONACOS, pour les régions de Kolda, Sédhiou (sud) et Ziguinchor, est de 60 000 tonnes et de 300 000 tonnes de graines d’arachide au niveau national. Pour le moment, ce sont 180 000 tonnes qui ont été collectées. Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne s’est réjoui de la reprise d’activité de la SONACOS qui a fait redémarrer plusieurs usines. Le ministre a précisé qu’il ne s’oppose pas à l’exportation des graines d’arachide mais qu’il s’agit d’abord de faire fonctionner les usines sénégalaises.

**Génétique animale - Le ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage réceptionne 1 250 génisses gestantes.**

Le Sénégal franchit une nouvelle étape dans son ambition d’autosuffisance en lait avec la réception de 1 250 génisses gestantes, dans le cadre du Programme d’amélioration génétique des races. Ce programme mis en œuvre par l’Association pour l’intensification de la production laitière repose sur un triptyque, à savoir l’amélioration génétique du cheptel, le développement des cultures fourragères et la modernisation des élevages. Plusieurs personnalités, dont le Président de l’Assemblée nationale, M. Malick Ndiaye, le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne, et le secrétaire d’État chargé des coopératives et de l’encadrement paysan, M. Alpha Bâ, ont pris part à la réception des génisses. Depuis 2017, grâce à un partenariat public-privé, le Sénégal a importé 6 732 génisses de races laitières pour un investissement de 13 Md de FCFA, dont une subvention de 5,4 Md de l’État. Le Programme national d’autosuffisance en lait, inscrit dans la stratégie de souveraineté alimentaire, continue de bénéficier d’un soutien de l’État et du secteur privé.

**Aviculture – Hausse des prix du poulet.**

La hausse du prix du poulet sur le marché est principalement liée à l’augmentation des coûts d’achat pour les revendeurs, a soutenu M. Maramata Sylla, représentant de l’Association des aviculteurs du Sénégal (AVISEN). Les revendeurs s’approvisionnant à 3 500 FCFA l’unité contre 3 000 auparavant, le poulet se vend désormais entre 3 750 et 4 000 FCFA l’unité sur le marché. Cette hausse est due en partie à des difficultés liées à l’élevage de poussins, dont certains sont de qualité moindre, en raison d’un retard de croissance. Des poussins élevés jusqu’à 45 jours, n’atteignent parfois même pas un poids de 1,8 kg. Sur 1 000 poussins élevés, plus de 40% ne dépassent pas 1,5 kg. De plus, le taux de mortalité est élevé, atteignant parfois 30%. La qualité et le coût de l’aliment sont aussi en cause, selon le représentant de l’Association des aviculteurs du Sénégal qui appelle l’État à agir pour mieux réguler le secteur, davantage prendre en compte les préoccupations des aviculteurs et de fermer les frontières pour protéger la production locale.

**Tabac –** **Augmentation de 5% de la taxe spécifique appliquée aux tabacs et produits du tabac importés.**

Le gouvernement sénégalais a relevé la taxe spécifique appliquée aux tabacs et produits du tabac importés. Fixée auparavant à 65%, cette taxe atteint désormais 70%, conformément aux dispositions de la loi de finances 2025. Cette augmentation concerne également les déchets de tabac et les nouveaux produits du tabac. En augmentant la taxe sur le tabac, l'État espère freiner sa consommation mais également augmenter ses ressources fiscales dans un contexte où le déficit s'est aggravé à près de 12%, avec un taux d'endettement estimé à 99% selon les données fournies par le dernier rapport de la Cour des Comptes, au mois de février.

**Cultures vivrières – Projet** **visant à renforcer la production et la productivité des cultures vivrières.**

L’Agence belge de développement (Enabel) et le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP) ont signé le 27 mars une convention d’un montant de 6,4 M d’EUR sur un financement de l’Union européenne pour une durée de 42 mois visant à renforcer la production et la productivité des cultures vivrières dans les régions du centre et dans celle de Tambacounda. La cérémonie de signature a eu lieu au ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, en présence de M. Alpha Bâ, secrétaire d’Etat aux coopératives et à l’encadrement paysan. Le directeur pays d’Enabel, M. Abou El Mahassine Fassi-Fihri, a précisé que ce projet va bénéficier directement à 48 000 producteurs issus de 750 organisations de base et 35 organisations faîtières. C’est un programme de sécurité alimentaire qui vise avant tout à renforcer dans les zones ciblées les producteurs, la production et améliorer le rendement agricole des cultures de céréales, notamment le riz, le sorgho, le mil, le maïs et le niébé. Il doit permettre la production de semences certifiées pour augmenter les rendements à l’hectare, le renforcement de l’accès au financement et la collaboration avec l’ANACIM, l’Agence nationale de l’aviation civile et de la météorologie pour aider les producteurs à disposer de la bonne information météorologique. Il s’agit aussi dans le cadre du projet de mettre en relation les producteurs et les transformateurs et d’assurer une valorisation des déchets organiques.

**Tomates – Hausse des superficies de production.**

Les superficies de production pour la campagne de contre-saison froide dans le département de Podor ont connu une légère hausse pour la filière tomate, passant de 496,40 ha lors de la campagne précédente à presque 514 hectares, alors que la tendance observée ces cinq dernières années était à la baisse. Les rendements de la précédente campagne étaient de 22 tonnes à l’hectare pour une production totale de 10 920 tonnes et toute la récolte avait été vendue à une usine locale, avec laquelle les producteurs avaient signé un contrat. Pour cette nouvelle campagne, l’Etat a décidé d’accompagner les producteurs avec la mise à disposition d’engrais subventionnés.

**Intrants - L’Etat débourse 36,1 Md de FCFA pour payer les opérateurs de semences et d’engrais au titre de la campagne agricole … 2024.**

Un communiqué du ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage signale que l’État a prévu de décaisser 36,1 Md FCFA et payer ainsi plus de 50% des 63 Md de FCFA dus aux opérateurs de semences et d’engrais au titre de la campagne agricole 2024. Les fonds ont été obtenus grâce à un prêt de 26,4 Md de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) et à un apport de 9,7 Md sur le budget de l’Etat sénégalais.

**Intrants - Deux Sénégalais obtiennent un agrément pour la distribution d’un fertilisant naturel.**

Deux citoyens sénégalais, dont un ingénieur agronome, M. Magatte Ngom, cogérant de l’entreprise CODIFA, viennent d’obtenir l’agrément de l’État pour la distribution-vente au Sénégal d’un fertilisant naturel permettant d’améliorer les propriétés des sols en développant très rapidement l’humus. Les essais entamés en 2019 sur le territoire sénégalais portaient sur 20 hectares, et une centaine de parcelles de tous types (sols salés ou acides, incultes, cultivables, etc.), qui ont servi de champs d’expérimentation. Les résultats des tests ont conduit des producteurs, associations et fédérations de producteurs à décerner des « certificats de satisfaction » qui ont incité la protection des végétaux (DPV) à accorder un agrément de deux ans à l’entreprise CODIFA pour la distribution/vente du Quaterna Terra. Ce fertilisant a été élaboré par un agriculteur aveyronnais, M. Marcel Mézy, appelé Bactériosol en France à l’aide de produits naturels et renouvelables qui a créé une société dédiée, avec l’ambition d’aider les paysans à vivre de leur travail en augmentant leur marge nette.

**Stockage – Important programme de conservation des produits agricoles.**

Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, Mabouba Diagne, a annoncé le 6 mars un important programme de construction d’infrastructures de stockage des produits agricoles, destiné à améliorer leur conservation et leur transformation, en vue de mieux réguler le marché. Le ministre veut très rapidement lancer la construction de 100 magasins de stockage d’intrants et de produits agricoles (récoltes, semences et engrais) et de 20 chambres frigorifiques pour la conservation des produits, dans le cadre de la mise en œuvre du programme INTERMAQ. Ce programme porte sur la réalisation d’entrepôts pour un volume total d’environ 300 000 tonnes, qui seront mis à la disposition des commerçants, des opérateurs semenciers et des coopératives agricoles. Des commissions de sélection seront mises en place pour permettre un bon ciblage des bénéficiaires. Concernant le stockage frigorifique, le gouvernement négocie cinq conventions de partenariat public-privé, a précisé le ministre qui a lancé un appel au secteur privé afin de s’investir dans ce domaine.

**Distribution - Inauguration du marché de gros du vivrier de Daboré.**

Cette installation, qui s'étend sur une superficie de 300 m², s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui à la collecte et à la commercialisation des produits vivriers. L'initiative des marchés de gros de proximité a pour objectif d'optimiser la chaîne d'approvisionnement du vivrier, en réduisant les coûts de transport et de distribution et en assurant la vente des marchandises dans de bonnes conditions de salubrité et d’hygiène. Ce projet s'inscrit dans un programme pilote comprenant 40 marchés, avec un investissement total de 6,2 Md de FCFA prévoyant des moyens de pesée et de logistique. A terme 155 marchés sont prévus.

**Distribution – Projet de modernisation du marché de Notto Gouye Diama.**

Le marché de légumes de Notto Gouye Diama, où viennent s’approvisionner d’autres régions du Sénégal et des pays de la sous-région, comme la Gambie, la Guinée et le Mali, est en quête de modernisation pour dynamiser toute la filière maraîchère. Si le directeur de l’Agence de régulation des marchés (ARM) envisage la réalisation d’un marché d’intérêt national à Notto, certains producteurs nourrissent l’idée d’une bourse des valeurs horticole, pour mieux professionnaliser la filière. L’ARM, en partenariat avec la coopération japonaise, projette d’installer un marché international et vise à améliorer les conditions de commercialisation, à aménager les espaces de commerce et à favoriser la transformation de l’ensemble des productions. Le projet, évalué à 4 Md de FCFA, sera érigé sur un site de 4 ha.

**Evènement – En déplacement en France, le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne, est allé à la rencontre des entreprises françaises.**

Le ministre a profité de sa mission à Paris à l’occasion du sommet « Nutrition pour la croissance » (« Nutrition for Growth », dit « N4G »), pour rencontrer une quarantaine d'entreprises françaises, avec BPI France et l’Association Alfa, pour leur présenter les opportunités de co-investir avec les entreprises sénégalaises pour la souveraineté alimentaire. Cinq grandes chaînes de valeur ont été mises en avant :

* Fruits & Légumes pour optimiser la production et l’exportation,
* Lait pour développer une industrie locale forte au bénéfice de la population,
* Huiles & Oléagineux pour valoriser les ressources locales,
* Céréales (blé et maïs) pour renforcer l’autosuffisance en céréales, aliments de base du pays,
* Transport & Logistique pour réduire les pertes post-récolte grâce aux infrastructures modernes

Le ministre a souligné que des institutions financières comme AFD Group et BPI France, en syndication avec des banques régionales (Team Europe, BAD, BOAD, IsDB, BADEA, etc.), se positionnent pour soutenir cette dynamique. Pour le ministre, le Partenariat Public-Privé (PPP) doit être le moteur de cette transformation, garantissant des financements adaptés et une exécution efficace avec pour ambition la souveraineté alimentaire du Sénégal d’ici 2030.

**Bénin**

**Volaille – Le gouvernement veut mobiliser les acteurs locaux et internationaux pour développer la filière.**

Le gouvernement a récemment décidé (*cf. Griot agri agro de décembre 2024*) un embargo sur l’importation de poulet surgelé qui entrera en vigueur dans 9 mois. Il est cependant nécessaire d’augmenter la production de poulet pour répondre à la demande locale de 20 000 tonnes de poulet par an mais également pouvoir maintenir les exportations de 80 000 tonnes de poulet que le Bénin réexportait jusque-là au Nigéria. La production domestique est cependant actuellement à peine au dixième de cet objectif de 20 000 tonnes. Aussi, le gouvernement avec l’appui des bailleurs de fonds internationaux veut mettre en place les mesures à même de booster la production et d’attirer les investisseurs et entreprises en mesure de fournir les intrants (poussins, production de poussins, gestion des couveuses, alimentation animale, etc.) d’assurer la mise en commerce (abattage, emballage, stockage, distribution, etc.) Si certaines moyennes et grandes entreprises béninoises pourront se charger d’une partie de cette gestion de la chaîne de valeur, l’arrivée d’au moins une grande entreprise internationale au Bénin pour gérer une partie de ces tâches semble nécessaire à la structuration de la filière et attendues par les autorités. Une problématique comparable se pose également pour la filière œufs et celle des autres volailles (dindes, pintades, …).

*ndlr. Le Bénin était en 2023 le 7ème client de la France en viande de volailles avec près de 7 000 tonnes exportées et plus de 11 M d’EUR*.

**Evènement - Un pavillon à l’Exposition universelle Osaka 2025 fera la promotion de l’industrie agroalimentaire béninoise.**

Au sein du pavillon « Bénin Horizons : un voyage de culture et d’opportunités » pour l’Exposition universelle Osaka qui se tiendra du 13 avril au 13 octobre au Japon sur le thème « Concevoir la société du futur, imaginer notre vie de demain », la Zone Industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) veut illustrer la montée en puissance de la transformation industrielle au Bénin. Parmi les entreprises présentées, Bénin Cashew S.A. acteur dans la transformation de la noix de cajou, incarnera le savoir-faire béninois en matière de valorisation des ressources locales. Bénin Cashew S.A. est le fruit d’un partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDCB) et Arise. L’entreprise opère cinq unités de transformation au sein de la GDIZ, avec une capacité annuelle de 120 000 tonnes. Cette participation à Osaka 2025 s’inscrit dans une dynamique de rayonnement économique et diplomatique selon M. Romuald Wadagni, ministre d’État en charge de l’économie et des finances.

**Burkina-Faso**

**Produits laitiers – Lancement de Faso Kosam, société d’État dédiée à la transformation et à la commercialisation du lait local.**

Le Premier ministre Rimtalba Jean Emmanuel Ouédraogo a présidé le 27 mars la cérémonie à Ouagadougou, du lancement des activités de Faso Kosam, une société d’État dédiée à la transformation et à la commercialisation du lait local. Créée en décembre 2024, Faso Kosam bénéficie d’un capital social de 100 M de FCFA, entièrement détenu par l’État. Sa mission consiste à assurer une meilleure collecte du lait produit localement pour sa transformation à grande échelle. L’usine inaugurée affiche une capacité de production de 500 litres par jour. Le gouvernement compte ouvrir à l’avenir d’autres usines sur l’ensemble du territoire. La nouvelle usine du Burkina Faso va fabriquer du lait frais, du yaourt, du fromage, du beurre et du lait en poudre. Selon le Directeur général de Faso Kosam, M. Alain Sawadogo, cette initiative vise à répondre à un double défi : d’une part réduire la dépendance du pays aux importations de produits laitiers, d’autre part, structurer une filière capable de générer des emplois et des revenus pour les éleveurs et les acteurs de la chaîne de distribution. En augmentant la capacité locale de transformation, Faso Kosam ambitionne de couvrir au moins la moitié des besoins nationaux d’ici cinq ans. À moyen et long terme, Faso Kosam prévoit l’ouverture de plusieurs unités supplémentaires. Il y en aura à Fada N’Gourma (3 000 litres par jour), à Bobo-Dioulasso (300 litres par jour), à Koubri et à Dori. Selon le gouvernement burkinabè, seulement 2% de la production nationale de lait est actuellement collectée et traitée. Près de 12 Md de FCFA sont dépensés chaque année par le Burkina Fason pour l’importation de produits laitiers.

**Equipements – 13 Md de FCFA de matériels hydro-agricoles.**

Le Président du Faso, Ibrahim Traoré, a procédé le 11 mars à la remise d’un important lot de matériels au ministère de l’agriculture, des ressources animales et halieutiques. D’une valeur de 13 Md de FCFA, le matériel est destiné à soutenir le développement des infrastructures hydro-agricoles. Le lot comprenait 10 pelles chargeuses, 10 excavatrices, 10 niveleuses, 33 compacteurs pied de mouton, 25 bulldozers, 2 tractopelles, et 10 autres compacteurs. Il inclut également des moyens roulants tels que 2 citernes à carburant, 6 citernes à eau, 2 camions d’accompagnement, 18 camions-bennes, 1 camion-atelier, 3 camions-grues, 3 porte-engins, 5 autos-bétonnières et 2 camions toupies. Ces équipements ont été acquis pour le compte de l’Office national des barrages et des aménagements hydroagricoles (ONBAH) ainsi que de la Société nationale de l’aménagement des terres et de l’équipement rural (SONATER). Ces structures sont chargées de réaliser des travaux d’aménagement permettant de garantir un meilleur accès à l’eau et d’augmenter les superficies agricoles, d’accroître la production et renforcer l’autosuffisance alimentaire.

**Cap Vert**

**Pêche – Débat au Parlement sur l’accord de pêche avec l’Union européenne.**

Le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de l’intégration régionale, M. José Filomeno Monteiro, s’est présenté le 12 mars devant le Parlement pour apporter des éclaircissements sur l’accord de pêche avec l’Union européenne. Le ministre a réaffirmé que l’accord de pêche représente un partenariat avantageux pour le Cap-Vert. Le ministre a rappelé que le Cap-Vert ne dispose pas de capacités pour la pêche en haute mer dans sa zone économique exclusive (ZEE) et que l’accord garantit des avantages économiques au pays et contribue à la durabilité des ressources marines. Il a ajouté que les pêcheries modernes nécessitent des partenariats stratégiques et un système d’application efficace, garantissant que des mécanismes solides sont en place pour surveiller l’activité de pêche. L’accord permet aux navires européens de pêcher au-delà de 12 et 18 milles marins, selon la technique utilisée. Au cours des cinq prochaines années, 56 navires d’Espagne, de France et du Portugal seront autorisés à pêcher jusqu’à 7 000 tonnes dans les eaux capverdiennes. En contrepartie, l’Union européenne contribuera à hauteur de 780 000 EUR par an, dont 350 000 EUR correspondent aux droits d’accès aux eaux capverdiennes et 430 000 EUR destinés à soutenir la politique de la pêche et l’économie bleue. De plus, les redevances payées par les armateurs peuvent atteindre près de 600 000 EUR par an. Selon la CICTA, le Cap-Vert a un potentiel de pêche de 30 000 tonnes par an, alors que l’accord ne couvre que 7 000 tonnes, avec des captures effectives comprises entre 3 000 et 5 000 tonnes. L’un des grands défis, selon le chef de la diplomatie capverdienne, est de former les armateurs nationaux et de favoriser les partenariats avec les opérateurs internationaux. Lors du Global Gateway Forum, le 13 juin, le gouvernement invitera les armateurs nationaux et promouvra leur intégration sur le marché international.

**Gambie**

**Sécurité alimentaire - Suspension de la hausse du prix du pain.**

Le ministère du commerce, de l’industrie et de l’emploi a annoncé la suspension temporaire de l’augmentation du prix du pain, initialement prévue par le syndicat des boulangers. Alors que l’inflation continue de peser sur le pouvoir d’achat des Gambiens, le gouvernement temporise face à la demande d’augmentation des prix formulée par les boulangers. La hausse devait faire passer le prix de la baguette de 10 à 13 dalasis (environ 0,15 à 0,20 EURO) à compter du 17 mars. Le ministère indique avoir engagé des discussions avec le syndicat national des boulangers pour examiner leur proposition et travailler en étroite collaboration pour faire face aux défis du secteur et parvenir à un résultat équilibré, favorable tant aux producteurs qu’aux consommateurs.

**Farine – Le gouvernement dément tout embargo sur les importations de farine.**

Le ministère du commerce, de l’industrie et de l’emploi a formellement démenti l’existence d’un embargo sur les importations de farine de blé, en réponse à des allégations publiées sur les réseaux sociaux. Le ministère précise que les droits de douane sur la farine, fixés à 47% depuis juillet 2013, visent à protéger l’industrie locale, notamment la Gambia Milling Corporation et Nessim Flour Mill. Cette mesure s’inscrit dans une politique plus large de soutien aux industries nationales, similaire à celle appliquée pour les secteurs de l’oignon, de la pomme de terre et du ciment. Le ministère réfute également les accusations concernant un monopole présumé de Fouta Trading sur les importations. Deux entreprises, désignées par l’Union des boulangers et non par le gouvernement, ont reçu des quotas d’importation a précisé le ministère en soulignant que Fouta Trading n’en fait pas partie. Les importations spéciales visent à maintenir le prix du pain à 10 dalasis (0,14 USD) grâce à un mélange entre farine importée et farine de production locale. Le ministère dément par ailleurs que les importateurs soient contraints de payer des surcoûts, les droits étant strictement fixés à 47% de la valeur CAF.

**Libéria**

**Agriculture et agroalimentaire – Note sur le secteur.**

L’agriculture contribue à 30% du PIB et occupe plus des deux tiers de la population active. L’agriculture du Libéria fait face à de nombreux défis de productivité, de rendement, d’adaptation au changement climatique et de financement. Priorité du gouvernement, le secteur constitue un levier de croissance pour développer de nouveaux partenariats. Des opportunités existent et sont soutenues par les pouvoirs publics dans le développement des chaînes de valeur, en particulier pour le caoutchouc, les palmiers à huile, le cacao, le café, ainsi que les cultures vivrières (riz et manioc), dans les petits équipements agricoles et dans les intrants (semences végétales). Le Libéria souffre d’un déficit commercial structurel en matière d’échanges de produits agricoles et alimentaires. Les échanges bilatéraux avec la France restent très modestes. La note est disponible auprès du Conseiller aux affaires agricoles pour les pays d’Afrique de l’Ouest (hors Ghana et Nigéria).

**Riz – Unité de transformation en chantier.**

Le ministre de l’agriculture, le Dr J. Alexander Nuetah, a visité le chantier d’une unité de transformation du riz de 30 M d’USD à Monrovia. L’installation, en cours de construction par Providing West Africa Trader Inc. (SWAT), jouera un rôle clé dans la chaîne de valeur du riz du pays en améliorant la transformation, l’emballage et la disponibilité sur le marché du riz cultivé localement. Une fois terminée, la nouvelle installation permettra de polir, d’emballer et de commercialiser le riz cultivé localement. Le Dr Nuetah a souligné l’importance de rapprocher les unités de première transformation des communautés agricoles, afin d’assurer l’efficacité de la chaîne d’approvisionnement. Le ministre de l’agriculture a souligné le rôle essentiel des petits exploitants agricoles dans la chaîne de valeur du riz, notant que la nouvelle usine leur servira de débouché commercial pour leurs produits. Le gouvernement est convaincu que les producteurs doivent se concentrer sur la culture du riz, tandis que les investisseurs privés doivent prendre en charge la transformation et la commercialisation. Des débouchés garantis aux producteurs doivent les encourager à augmenter leurs niveaux de production. Le président du Comité du riz, M. Charles Minor, a remercié SWAT, l’un des principaux importateurs de riz, pour son engagement à soutenir la production nationale et pour cet investissement essentiel pour la riziculture du Libéria. Le Libéria importe actuellement environ 300 000 tonnes de riz par an, pour un montant d’environ 200M d’USD. Le gouvernement a lancé le programme « Les Libériens se nourrissent », un plan visant à réduire les importations de riz de 70 % au cours des cinq prochaines années. Cette initiative notamment des partenariats public-privé et des investissements dans la production locale de riz.

**Projet de transformation de l’agriculture paysanne et de revitalisation de l’agro-industrie (STAR-P).**

Le projet, mené en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA), est conçu pour renforcer les chaînes de valeur pour les principales cultures, améliorer l’accès aux marchés et soutenir l’expansion de l’agro-industrie, afin de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations agroalimentaires. Une mission conjointe de la Banque mondiale et du FIDA s’est déroulée du 14 au 18 mars afin d’évaluer la mise en œuvre des projets, d’améliorer les stratégies d’exécution et de relever les défis émergents auxquels sont confrontés les petits exploitants agricoles. L’équipe d’évaluation s’est concentrée sur la gestion financière, les processus d’approvisionnement et les garanties environnementales et sociales. À la tête de la délégation se trouvait M. Osman Gyasi Kadir, économiste agricole à la Banque mondiale et la représentante du FIDA au Libéria, Mme Pascaline Barankeba. Au cours de la mission, les responsables ont rendu visite aux bénéficiaires du projet dans six régions. Des agriculteurs et des dirigeants d’entreprises agroalimentaires ont témoigné sur les améliorations notables en matière de productivité, d’accès aux marchés et de la croissance globale de l’agro-industrie.

**Mali**

**Coton - Rapport accablant sur la gestion financière de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT).**

Le Bureau du Vérificateur Général (BVG) a publié un rapport accablant sur la gestion financière de la CMDT entre 2020 et 2025. Selon ce rapport, des irrégularités financières portant sur un montant de 6,2 Md de FCFA ont été découvertes. Après examen des justificatifs fournis par la CMDT, seuls 2 Md de FCFA ont été régularisés, laissant ainsi un déficit non justifié de 4,2 Md. Ces irrégularités concernent plusieurs aspects, notamment des appuis financiers irréguliers, des paiements indus, des violations fiscales et l’importation de pesticides non homologués. L’un des points soulevés par l’audit est l’octroi d’appuis financiers irréguliers à hauteur de 95 M de FCFA par le Président directeur général de la CMDT à plusieurs institutions, notamment des ministères, l’Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture, des autorités administratives et d’autres entités, sans pièce justificative valable. Face à ces dysfonctionnements majeurs, le BVG a saisi la section des Comptes de la Cour Suprême et le Pôle National Économique et Financier pour enquête sur plusieurs irrégularités sur l’importation, la réception et l’utilisation de pesticides non homologués, pour un montant de 2,7 Md de FCFA, l’absence de caution de bonne fin d’exécution, d’un montant de 588 M de FCFA, la non-retenue de l’impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, causant un manque à gagner pour l’État de 798 M de FCFA , le paiement d’honoraires indus, s’élevant à 2 M de FCFA et le paiement de TVA indue, pour un total de 6 M de FCFA. En outre, le Directeur Général des Impôts a également été saisi pour la non-retenue de l’impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et le paiement indu de TVA.

**Elevage – 17ème édition de la vente promotionnelle de bovins.**

Le ministre de l’élevage et de la pêche, M. Youba Bah, a procédé le 24 mars, au lancement officiel de la 17ème édition de la vente promotionnelle de bovins qui se déroule du 20 au 28 mars à Bamako et dans les capitales régionales. Cette initiative vise à faciliter l’accès des populations à la viande bovine à des prix abordables, tout en améliorant les revenus des éleveurs et agro-éleveurs du pays. Cette opération s’inscrit dans une dynamique de solidarité intercommunautaire. Elle permet non seulement d’assurer l’approvisionnement des grands centres de consommation en viande bovine, mais aussi de renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs. C’est un total de 4 180 bovins qui a ainsi été mis sur le marché le 1er jour à la veille de la fête de Ramadan, dont 2000 destinés au District de Bamako. Les prix des animaux sont répartis en trois catégories, allant de 200 000 FCFA à 350 000 FCFA.

**Forêt – Ambition de structurer une filière.**

En marge de la Journée internationale des forêts, le Premier ministre, le général de division Abdoulaye Maïga, a officiellement lancé le 21 mars les alliances productives pour les produits forestiers non ligneux (PFNL). Le gouvernement ambitionne de structurer une filière économique porteuse tout en répondant à la problématique de la dégradation continue des ressources forestières du pays. Au cours des dernières décennies, le Mali a vu sa couverture forestière chuter de manière significative. Selon la FAO, elle représentait 13% du territoire en 1990, pour tomber à 10,9 % en 2022, soit une perte de plus de 20 000 km². Autrefois deuxième puissance forestière de la CEDEAO, le pays a vu sa position compromise par l’exploitation non réglementée, les coupes intensives, l’insuffisance des reboisements et l’avancée du désert. Le ministère de l’environnement estime que la déforestation annuelle atteint 400 000 ha, tandis que les efforts de reboisement peinent à couvrir 10 000 ha par an. Plus de 90% des ménages en zones rurales dépendent du bois ou du charbon pour la cuisson, mettant une pression constante sur les ressources forestières et entravant leur régénération naturelle. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a décidé de soutenir le développement de filières alternatives basées sur la valorisation durable des PFNL. Le Projet de Restauration des Terres Dégradées (PRTD), qui appuie cette initiative, touche 87 communes réparties sur huit régions du pays. Ce projet prévoit la mise en place de 400 plans d’affaires et mobilise plus de 11 Md de FCFA, dont 9 Md sous forme de subventions directes. Le coordinateur national du PRTD a indiqué que le projet vise directement 176 000 bénéficiaires et prévoit la création de 13 000 emplois dans la production, la transformation et la commercialisation des PFNL. Des infrastructures telles que des centres de collecte, des unités de transformation et des entrepôts de stockage seront mises en place pour faciliter l’accès aux marchés. Le Premier ministre a insisté sur l’importance cruciale des forêts pour les populations maliennes, qui en tirent des produits tels que des fruits sauvages, des racines comestibles, des légumes, des plantes médicinales, du miel, de la viande de brousse et des feuilles de palmier. Il a également souligné la nécessité d’une gestion responsable de ces ressources afin d’en préserver la pérennité pour les générations futures.

**Industrie agroalimentaire – Projet d’une unité de production de pâtes à capitaux russes.**

Pour répondre aux besoins du marché malien, un opérateur russe (DIMAS) a étudié la possibilité d’exporter des pâtes dans le pays, mais juge finalement plus rentable de fournir de la farine russe et de produire des pâtes sur place. Aussi, il envisage d’ouvrir une usine, ne limitant pas son ambition au seul Mali. L’entreprise souhaite également développer ses activités dans l’Alliance des États du Sahel, ainsi qu’en Guinée équatoriale. Selon M. Ahmad Hammash, son représentant, cet élargissement permettra d’accroître la rentabilité et d’assurer une meilleure distribution des produits. M. Ahmad Hammash a souligné que l’environnement des affaires au Mali est particulièrement accueillant pour les entreprises russes. La coopération économique entre les deux pays se renforce à travers des initiatives comme la conférence économique internationale qui s’est tenue le 25 mars à Moscou et Bamako. Cet événement, organisé par l’agence de presse African Initiative, le sous-comité du crédit-bail de la Chambre de Commerce et d’Industrie de la Fédération de Russie et l’association malienne La Perspective sahélienne, vise à intensifier les échanges commerciaux entre le Mali et la Russie et ce projet vient illustrer le partenariat économique entre les deux pays.

**Sierra Léone**

**Coopération bilatérale – L’Egypte et la Sierra Léone veulent renforcer leur coopération agricole.**

Le ministre égyptien de l’agriculture, M. Alaa Farouk, a rencontré le 16 mars l’ambassadeur de la Sierra Leone au Caire afin de discuter des moyens de renforcer la coopération agricole entre les deux pays. Les échanges ont porté sur des domaines tels que la sélection des semences, l’innovation agricole et le renforcement des capacités. En présence du vice-ministre de l’agriculture, M. Mostafa Sayyad, et du superviseur des relations agricoles avec l’étranger, le Dr Saad Moussa, la rencontre a souligné la volonté de l’Égypte d’apporter son soutien aux nations africaines et de partager son expertise pour garantir la sécurité alimentaire en Afrique. Ainsi, les échanges ont mis en avant des axes de coopération prioritaires, notamment la sélection et la production de grandes cultures comme le coton, le maïs, le sorgho, le riz, les oignons et les arachides. Un accent particulier a été mis sur l’amélioration des variétés de coton grâce à des champs d’expérimentation. Les deux parties ont également abordé le développement des cultures rizicoles à travers l’introduction de systèmes de semis automatisés et la mécanisation des processus agricoles. L’échange d’expertise s’étendra également à la modernisation des systèmes d’irrigation, l’amélioration des races animales et la mise en place de programmes de formation pour renforcer les capacités techniques des agriculteurs. A l’issue de la réunion, les deux parties ont convenu d’accélérer la préparation d’un protocole d’accord formalisant cette collaboration, qui devrait être signé prochainement lors d’une visite officielle.

**Togo**

**Politique agricole -** **Nouveau cadre stratégique pour transformer durablement le secteur agricole.**

Le Togo dispose d’un nouveau cadre stratégique pour transformer durablement son secteur agricole. Il s’agit du Programme de modernisation de l’agriculture (ProMAT), dont le document a été validé début mars au ministère en charge de l’agriculture. Conçu pour la période 2025-2034, le ProMAT vise à accroître la productivité agricole, à renforcer la compétitivité des produits locaux et à mieux intégrer les enjeux liés aux changements climatiques. Le programme ambitionne également de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et d’améliorer les conditions de vie des agriculteurs. Le nouvel outil s’articule autour de quatre axes stratégiques : le soutien à la production agricole et la résilience des systèmes de culture face aux aléas climatiques, la valorisation des produits et leur accès aux marchés, le renforcement du financement des initiatives privées, ainsi que l’amélioration de la gouvernance du secteur. L’ambition du Togo est d'améliorer la productivité et les rendements agricoles par la mécanisation. Le pays a d’ailleurs démarré la construction de centres régionaux de mécanisation agricole.

**Anacarde – Deuxième édition de la Journée nationale de l’anacarde (JNAT).**

Cette 2ème édition a été lancée le 12 mars sous le thème « Renforcement des capacités productives et commerciales de la filière anacarde : enjeux et défis ». Cette édition est à l’actif du Conseil inter professionnel de la filière anacarde du Togo (CIFAT). L’objectif est non seulement de valoriser l’anacarde et ses sous-produits, promouvoir la consommation locale des produits de l’anacarde, mais aussi de mener des réflexions stratégiques avec l’ensemble des parties prenantes afin d’améliorer les revenus des acteurs impliqués dans la filière anacarde. Le président du CIFAT, M. Mawuko Komla Gozan, a indiqué que l’anacarde, au Togo, est le troisième produit d’exportation, environ 16 à 20 Md de FCFA chaque année de noix brutes exportées, et que l’Afrique représente 60% de la production mondiale. Il a ainsi justifié la pertinence du thème pour renforcer la capacité des producteurs sur les techniques de culture et de commercialisation afin qu’ils élargissent leurs superficies cultivables en mettant en terre des plants de bonne qualité. Dans le souci de rehausser la production de l’anacarde, le CIFAT en collaboration avec le ministère de l’agriculture, a élaboré un plan d’action pour la période 2024-2028, visant à mobiliser 23,8 Md de CFA pour dynamiser le secteur. L’ambition du Togo est de transformer localement plus de 50% de production de noix bruts d’ici 2030, contre 10% actuellement.

**Karité - Suspension temporaire des exportations de noix et d’amandes de karité.**

Cette décision, prise en urgence par les ministères du commerce, de l’agriculture et des finances, vise à résoudre la crise que traverse les usines locales de transformation qui manquent de matière première. Avec une production annuelle de 40 000 tonnes, le Togo peine à répondre aux besoins de ses entreprises comme Nioto (35 000 tonnes/an) et Label d’Or (10 000 tonnes/an). Les usines fonctionnent à moins de 50% de leur capacité. Les entreprises togolaises doivent même parfois importer de la matière première du Burkina Faso. Si les industriels saluent la mesure, les petits exportateurs et producteurs indépendants redoutent un manque à gagner. Le Togo est le 7ème producteur mondial de karité et représente 5% des exportations ouest-africaines, avec 25 000 tonnes vendues à l’étranger chaque année. Les transformateurs locaux ne peuvent faire face à la concurrence des acheteurs étrangers, prêts à payer plus cher et les exportateurs privés orientent 60% de la production vers l’Europe ou l’Asie. Le karité génère 15% des revenus d’exportation agricole du Togo. Cette suspension s’inscrit également dans la volonté gouvernementale de valoriser la transformation locale pour capter davantage de valeur ajoutée. Le Togo veut exporter des produits finis (beurre, cosmétiques). Une brique de beurre de karité vendue 2 000 FCFA au Togo en vaut 10 000 à l’export. Le gouvernement mise sur l’industrialisation pour réduire la dépendance aux exportations brutes et créer des emplois, notamment pour les femmes en milieu rurale, principales collectrices de noix de karité.

**Filière avicole – Trois foyers de grippe aviaire confirmés.**

Suite à des analyses réalisées le 20 mars dernier, la présence du virus de l’influenza aviaire hautement pathogène H5N1 a été confirmée par les autorités togolaise, constituant un risque pour la filière avicole et l’économie locale. Trois foyers d’infection ont été identifiés, le premier se trouve à Adjengré, dans la préfecture de Sotouboua, où une ferme moderne comptant 2 928 poules pondeuses de races Leghorn et ISA Brown a été touchée. Le second à Anyron Kopé, dans la préfecture de Vo, où une ferme semi-moderne a vu 3 439 volailles infectées. Enfin, un élevage traditionnel de 165 volailles a été atteint dans la préfecture de Tchaoudjo, dont des poulets de chair et des poules locales.

Conformément à la réglementation et au plan de riposte élaboré en 2020 avec l’appui de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le ministre des Ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance, M. Damehame Yark, a annoncé une série de mesures. Toutes les volailles, ainsi que les produits dérivés, matériels d’élevage et aliments seront détruits dans un rayon de trois kilomètres autour des foyers. Leur circulation est également interdite dans les zones touchées. De plus, les marchés de volailles et provenderies seront fermés dans les localités concernées pendant un mois. Pour atténuer l’impact économique sur les éleveurs, le gouvernement prévoit une indemnisation conforme à la grille tarifaire en vigueur fixée par la Synergie nationale des éleveurs avicoles du Togo (SYNEAT).

**Financements - Micro-entrepreneurs, agriculteurs et jeunes, principaux bénéficiaires du Fonds national de la finance inclusive (FNFI).**

Une décennie après sa création, le FNFI maintient son dynamisme et son rôle de levier en matière d’autonomisation économique des populations défavorisées au Togo. A fin février 2025, 113,6 Md de FCFA ont ainsi été alloués en tout, selon le dernier relevé de performances de l’institution. Pour l’exécutif, qui a étendu en 2022 les attributions du Fonds, l’ambition est de poursuivre l’expansion du mécanisme, et de toucher le plus grand nombre de couches sociales. Si le total de bénéficiaires reste élevé (1,9 million de personnes), les produits les plus financés à ce jour concerne l’APSEF (destiné aux femmes et hommes pauvres économiquement et potentiellement actifs pour les petites activités génératrices de revenus, tous secteurs d’activités confondus), l’AGRISEF (pour les petits exploitants agricoles pour des activités de chaînes de valeurs) et l’AJSEF (dédié aux jeunes artisans en fin d’apprentissage et ou en activités). Ainsi, 38,6 Md de FCFA ont été octroyés depuis 2014 aux micro-entrepreneurs, 36,8 Md de FCFA ont été décaissés au profit des petits exploitants agricoles, et 16,6 Md ont été alloués aux jeunes. Le taux de remboursement, déjà jugé exceptionnel dans la sous-région, demeure élevé, et se situe autour de 94,1%. Enfin, le maillage du territoire reste important, avec 255 points de services ouverts aux populations.

**Financements - L’Institut de Conseil et d’Appui Technique (ICAT) a mobilisé plus d’1 Md de FCFA pour le financement agricole en 2024.**

En 2024, l’ICAT a facilité l’accès au financement pour plus de 12 000 agriculteurs, dont près de 4 800 femmes, en injectant plus d’un Md de FCFA dans l’économie agricole. L’ICAT a pour mission principale de structurer les producteurs et de renforcer leur intégration dans les chaînes de valeur agricoles. Ses interventions ont permis la création d’environ 1 400 coopératives, rassemblant près de 30 000 producteurs, et la mise en relation de ces derniers avec des agrégateurs, générant un chiffre d’affaires global de 4,2 Md de FCFA, selon un rapport de l’organisme. Outre le financement, l’ICAT indique avoir soutenu près de 20 000 producteurs en matière de mécanisation agricole, facilitant ainsi le labour de plus de 37 000 hectares. En parallèle, près de 700 champs-écoles et 170 unités de démonstration ont été installés pour promouvoir l’adoption de pratiques agricoles modernes. Dans sa stratégie de modernisation, 229 Zones d’Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP) ont été suivies en 2024, couvrant 26 500 hectares et impliquant plus de 27 000 producteurs, dont un peu plus de 11 000 femmes. À ce jour, les initiatives en cours ont permis d’augmenter la couverture en semences certifiées, avec une progression de 4,2% à 12% pour le maïs et de 6% à 15% pour le riz.

**Coopération bilatérale – Financement par la Corée du Sud de deux projets pour un montant global de 5,7 M d’EUR.**

Les autorités togolaises et coréennes ont procédé le 28 février au lancement officiel de deux projets, dont l’un s’intitule « Développement des Infrastructures Socio-économiques pour Soutenir les Communautés Rurales au Togo » et l’autre « Renforcement de la Résilience au Changement Climatique des Populations Vulnérables à travers la Gestion Durable des Ressources Forestières ». Ces projets s’inscrivent dans la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 et des recommandations de l’UEMOA en matière de l’aménagement des territoires.

Le premier projet qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales en mettant en place des infrastructures adaptées pour réduire les pertes post-récoltes et améliorer le stockage des denrées agricoles, est financé à hauteur de 3,5 M d’USD. Le second, financé à hauteur de 2,2 M d’USD, s’attache à renforcer la gouvernance locale en matière de gestion des ressources forestières, notamment dans les parcs à karité, tout en lançant une campagne de reboisement avec des plants de karité de haute qualité. La mise en place d’un système structuré de sélection et de gestion post-récolte contribuera à améliorer les revenus des populations rurales, tout en consolidant la protection et l’exploitation durable du karité à l’échelle nationale.

**Aide alimentaire - Le Japon offre 2275 tonnes de riz.**

Le Japon a offert 2275 tonnes de riz au Togo dans le cadre de son Programme d’assistance alimentaire au titre de l’année 2023. Le directeur de cabinet du ministre en charge de l’agriculture, M. Diendongue Konlani a réceptionné le don le 12 mars des mains du coordonnateur des projets « Kennedy round (KR) » des Nations Unies, M. Salissou Tchalla. Les projets « Kennedy round » des Nations Unies initié en 1968 visent à développer les relations de coopération entre les pays développés et les pays en voie de développement pour leur permettre d’améliorer leur sécurité alimentaire. L’assistance alimentaire japonaise entre dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon avec les pays en voie de développement désireux d’acquérir des vivres (riz et blé) au profit des couches vulnérables de leurs populations. Ce riz sera distribué à un prix subventionné. Ce geste vise à faciliter la disponibilité en riz et consolider la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les fonds issus de la vente de ce riz (fonds de contrepartie) permettront de financer des projets de développement socio-économique pour le pays. Le directeur de cabinet a rappelé que le Togo bénéficie de cette aide depuis 2008. Il a précisé que dans les années passées, le pays recevait le riz et le blé, mais actuellement il ne reçoit que le riz. M. Konlani a mentionné quelques retombées de cette aide en soulignant que depuis 2008, il y a plusieurs projets réalisés à partir des fonds de contrepartie, comme la réhabilitation de pistes rurales, la mise en place de zones d’aménagement agricole planifiées (ZAAP) et sur ces Zones, l’intensification de la production rizicole. Cela contribue à réduire davantage le déficit d’année en année », a-t-il fait savoir.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional d’Abidjan
xxxxxx@dgtresor.gouv.fr, xxxxx@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : Régis RAFFIN Conseiller pour les affaires agricoles SER d’Abidjan
Abonnez-vous : regis.raffin@dgtresor.gouv.fr